

Newsletter n. 10 (avril – juillet 2008)

ACTUALITES SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS CFU :

* SAINT LOUIS DU SENEGAL : SUIVI DU PROJET.

- Jury du concours sur les espaces publics : La Ville de Saint-Louis a sollicité les partenaires de la coopération décentralisée, Lille Métropole et Toulouse pour lancer un projet de réhabilitation et de requalification des espaces urbains majeurs de l'île en organisant un projet de concours à deux tours (sélection des équipes sur dossier, puis sélection des esquisses).

En appui, deux experts - Mr Alain Coulon et Mr Mohaman Haman - ont été mandatés par le Centre du patrimoine mondial pour participer aux commissions techniques du premier et deuxième tour (Alain Coulon), ainsi que pour représenter le Centre du patrimoine mondial au jury (Mohaman Haman).

Le 11 avril 2008, sous la présidence de Monsieur le Maire, le jury a choisi l'équipe *Michèle et Miquel* tenant compte de la qualité du projet et du montant de sa proposition financière (la moins coûteuse).

Une phase de concertation est à présent nécessaire entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, afin de préciser le cahier des charges technique détaillé, précisant les obligations respectives des acteurs (hydrographie et topographie, risques naturels, sondages et état des sols, connaissance des réseaux et infrastructures des voiries, etc.).

- Plan de Sauvegarde : à l'occasion du 32e Comité du patrimoine mondial le directeur du Patrimoine Culturel du Sénégal a annoncé officiellement l'approbation du Plan de Sauvegarde de Saint-Louis du Sénégal.
- Bailleurs de fonds : une rencontre avec les bailleurs de fonds est prévue à l'automne 2008 à l'occasion du conseil exécutif de l'UNESCO.

A l'heure où l'AFD est prête à intervenir sur le site, il est essentiel de pouvoir harmoniser les interventions des nombreux bailleurs dont les actions volontaires sur Saint-Louis ne sont pas assez coordonnées.

* « NIGER - LOIRE : GOUVERNANCE ET CULTURE ». PROJET EUROPEEN.

Le projet « Niger-Loire : Gouvernance et Culture » se poursuit au Mali :

- Un atelier de travail sur le recensement du patrimoine matériel et immatériel lié au fleuve (composante 1 du projet) s'est tenu les 19-20 juin 2008 à Bamako, en présence de la Direction Nationale du patrimoine culturel, de l'Université de Bamako, du Partenariat National de l'Eau et de l'IRD. Il a permis de préciser la méthodologie et le périmètre des enquêtes et le rôle respectif des différents partenaires. Les enquêtes seront réalisées à partir d'octobre 2008.
- Les campagnes de terrain réalisées par l'IRD se poursuivent sur les différentes thématiques du projet : extraction de sable, pêche...
- Un atelier de réflexion s'est tenu à Ségou les 23-24 juin 2008 pour discuter les missions et le programme de la future maison du fleuve de Ségou. Les directeurs de la maison du fleuve Rhône et de la maison du fleuve Sénégal sont venus partager leur expérience.
- Les études préliminaires sur les actions pilotes (création d'un site de regroupement des teinturiers à Bamako, réhabilitation du port de Mopti, amélioration de l'assainissement à Djenné, adduction en eau à Moribabougou...) sont en cours, avec l'appui d'experts locaux et internationaux et de stagiaires issus des universités françaises et maliennes partenaires du projet.
- Les premiers modules de formation continue à l'attention des collectivités territoriales sont en cours de préparation et le canevas des modules de spécialisation du DESS « Décentralisation et Développement Local » est en voie d'élaboration.

Pour plus de détails, la lettre d'information du projet est disponible à l'adresse suivant :
<http://whc.unesco.org/uploads/activities/documents/activity-23-4.pdf>

*** « VILLAGES ANTIQUES » DU NORD DE LA SYRIE : ATELIER DE TRAVAIL ET SENSIBILISATION. IDLIB, 11-12 AVRIL 2008.**

Avec l'appui du Fonds du patrimoine mondial et de la CFU, la Direction Générale des Antiquités et des Musées du Ministère de la Culture Syrien (DGAM) a organisé un atelier pour sensibiliser les acteurs et responsables politiques du massif calcaire au travail en cours d'établissement d'un dossier de nomination et pour discuter des enjeux et des retombés qu'une inscription pourrait avoir sur le territoire.

Plusieurs participants étrangers étaient invités par la DGAM, dont M. Yves Dauge, Sénateur d'Indre et Loire, Président de l'association française des biens du patrimoine mondial.

La journée technique du 11 Avril était structurée en trois ateliers thématiques portant sur les aspects juridiques liés à la protection des sites, la gestion et la mise en valeur. Les présentations de cadrage ont été suivies par un débat long et vif dans chaque atelier qui a permis aux représentants des communautés locales, des associations d'habitants et d'autres acteurs publics et privées, de s'exprimer. Cela a également été l'occasion pour les membres de l'équipe du projet d'expliquer les choix faits jusqu'à aujourd'hui (par exemple sur les limites des parcs) et de prendre en compte les remarques et les suggestions des participants. L'implication et le travail commun des institutions aux différents niveaux d'intervention, ainsi qu'un effort important de communication vis-à-vis des habitants, ont été encore une fois indiqués comme étant des éléments essentiels à la réussite du projet.

La deuxième journée, plus largement ouverte aux autorités nationales et locales, a montré, notamment à travers les interventions du Ministre de la culture, des Gouverneurs d'Idleb et d'Alep, une volonté forte d'inscription du site, mais également le souci permanent des autorités d'assurer un développement cohérent et durable à l'ensemble de la région.

Des conclusions ont été établies suite aux débats de la première journée et présentés devant les autorités syriennes. Pour le programme et les recommandations de l'atelier :

<http://whc.unesco.org/fr/activites/27/>.

Suite à l'atelier d'avril, il a été demandé aux membres de la mission de revenir au plus tôt pour présenter plus concrètement aux Gouverneurs et au Ministre de la culture des exemples d'outils de gestion du territoire, qui pourraient les aider dans leurs ambitions. L'inscription de ce paysage culturel sur la Liste du patrimoine mondial implique une coordination entre les différentes autorités syriennes au niveau de la planification de l'ensemble du massif calcaire.

Une nouvelle mission s'est tenue du 24 au 29 juillet, qui a abouti à la création de deux commissions au niveau des gouvernorats afin de travailler sur les modalités de gestion à l'intérieur des parcs archéologiques préconisés.

*** RIGA, LETTONIE : COOPERATION RIGA, BORDEAUX, LYON.**

Une mission conjointe Centre du patrimoine mondial / Ville de Bordeaux et Ville de Lyon a été effectuée à Riga du 18 au 24 mai 2008. Cette mission de suivi et d'assistance technique a été réalisée pour le Centre dans le cadre de la Convention France-UNESCO, et grâce à l'appui de la Ville de Riga.

L'objectif de la mission était d'identifier les axes de travail, les problématiques communes et les éléments d'un programme pour développer une coopération décentralisée entre les Villes de Riga, Lyon et Bordeaux associant conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du site et planification urbaine dans un contexte de développement.

La mission a permis aux délégations bordelaises et lyonnaises de signer l'accord de coopération entre les trois villes en présence du Maire de Riga et de bénéficier d'un contact et d'échanges avec le service de l'Etat en charge du patrimoine, les services de la ville en charge de l'urbanisme, du patrimoine, des affaires internationales et du pôle de développement.

A l'issue de la mission, les villes de Riga, Lyon et Bordeaux ont donc identifié les principaux axes de coopération selon deux échelles de territoires. Petite échelle: centre historique, zone centrale du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial; Grande échelle: axe de la Daugava.

Plus précisément, la coopération portera sur :

- Conservation et suivi du centre historique (monitoring, réhabilitation) qui serait mis en œuvre plus spécifiquement sur un îlot opérationnel à définir.

- Elaboration d'un guide ou d'orientations pour l'aménagement de l'axe de la Daugava, bordé d'un côté par le centre historique inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et de l'autre par la zone tampon, zone en développement.
- Partage d'expériences sur la question des transports publics.

*** MAURITANIE, TICHITT : MISSION DU 26 AVRIL AU 4 MAI 2008.**

A la demande des autorités mauritaniennes et dans le cadre des missions d'urgence (CFU), M. Jean-Michel Perignon, Inspecteur général de l'architecture et du patrimoine, s'est rendu à Tichitt du 26 avril au 4 mai. La Mosquée de Tichitt, ayant été endommagée lors des dernières inondations de 2007, les populations locales ont proposé de rehausser la salle de prière. Cela pour faire face aux inconvénients et aux risques ressentis par les usagers (dégâts des eaux lors de pluies ; risque d'effondrement des murs de soutènement ; sentiment d'étouffer dans le bâtiment très en dessous des constructions voisines). Selon l'avis technique de M. Perignon, la solution du surhaussement de la salle de prière de la mosquée aurait « des conséquences évidentes sur l'aspect du monument, mais également sur sa stabilité et si celui-ci était renouvelé, il y aurait à craindre une importante dégradation de l'un ou l'autre ». Pour faire face à la question posée par les autorités mauritaniennes, M. Pérignon préconise en revanche la possibilité d'un désensablement raisonné de la mosquée et de ses abords.

La mission a également permis de relever que le minaret, qui présente sur sa façade nord une fissuration importante, pose des problèmes de stabilité et des risques pour les personnes qui fréquentent la mosquée. Dans ce sens, des travaux de restauration / stabilisation sont à engager dans les plus brefs délais.

*** TOURISME ET PATRIMOINE MONDIAL : CONTRIBUTION FRANÇAISE.**

Suite à l'atelier de travail sur le tourisme et le patrimoine mondial (Saline Royale d'Arc et Senans, 6-8 mars 2008 – vois newsletter n. 9), et en appui aux efforts du Centre du patrimoine mondial, la CFU s'est engagé dans un travail de réflexion sur les modalités pratiques de gestion touristique des sites du patrimoine mondial en France, qui comprend un volet d'approfondissement de la connaissance sur la situation actuelle des sites, un volet méthodologique et un volet opérationnel sur un certain nombre de sites. Un groupe d'experts français du tourisme sera constitué pour piloter ces actions, faire le lien avec l'Association nationale des biens du patrimoine mondial et produire un « livret blanc » à l'attention du Centre du patrimoine mondial: il s'agira de la contribution française en vue de la Conférence internationale sur le tourisme et le patrimoine mondial prévue en 2009.

Parallèlement à ce travail au niveau national, la CFU continuera à appuyer l'année et demi de réflexion du Centre du patrimoine mondial et de ses organes consultatifs sur la thématique du tourisme. Selon les recommandations d'Arc et Senans, la CFU mettra à disposition du Centre un site Intranet pour assurer le suivi d'Arc et Senans auprès des participants, faciliter le travail du groupe de pilotage « core groupe », partager les documents et recueillir les données intéressantes en termes de bonnes pratiques.

Le deuxième atelier organisé par le Centre du patrimoine mondial se tiendra à Montreux (Suisse) les 26, 27 et 28 octobre prochains.

¹ Plusieurs surhaussements de la salle ont déjà eu lieu dans le passé.

FOCUS ON

FORMATION AFRICITES «PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL»

Le programme de formations « patrimoine culturel et développement local »

Suite au travail engagé en faveur des collectivités locales africaines pour la prise en compte du patrimoine dans les politiques de développement local, une formation « patrimoine culturel et développement local » à l'attention des élus et techniciens africains sera lancée dans les prochains mois.

Suivant les recommandations du séminaire qui avait réuni à Paris en septembre 2007 les partenaires du projet ainsi qu'un certain nombre de spécialistes et institutions françaises qui travaillent sur ces thématiques (voir newsletter n° 7), trois ateliers pilotes se tiendront en vue d'une présentation et diffusion des résultats lors d'Africités 5 (automne 2009).

La CFU, le Partenariat pour le développement municipal (PDM) et l'Association Internationale des maires francophones (AIMF) sont les maîtres d'ouvrage de cette phase pilote, avec l'assistance technique de CRATerre.

Un questionnaire a été établi pour approfondir la connaissance de la réalité dans les pays pilotes (Mali, Benin, Mauritanie, Togo) : niveau de décentralisation de compétences par rapport aux questions de patrimoine et d'urbanisme, prise en compte actuelle du patrimoine dans les politiques de développement au niveau local, nombre et niveau du personnel disponible dans les villes, actions engagées et partenariats, etc. Le questionnaire est actuellement diffusé à travers les réseaux des différents partenaires et ses résultats aideront à la finalisation du programme de formation.

Le volet prévention et gestion des risques

Suite à la demande des pays partenaires, la thématique de la prévention et de la gestion des risques a été rajoutée aux contenus déjà prévus dans la formation. Une étude pour l'analyse de la situation des municipalités face aux risques dans les pays concernés sera lancée à la rentrée et un répertoire de compétences spécifique pour le volet « risques » de la formation sera établi.

Le premier séminaire de formation, Benin, 18-20 novembre.

Le premier séminaire réunira les élus de deux pays, Benin et Togo, et sera organisé conjointement avec le programme *Africa 2009*. Il sera accueilli à l'Ecole du patrimoine africain et se déroulera en concomitance avec le séminaire des Directeurs du patrimoine *d'Africa 2009*. Cela permettra aux Directeurs de travailler avec les maires de deux pays, en favorisant un dialogue essentiel à la préservation et à mise en valeur du patrimoine entre le niveau central et le niveau local. Plus d'informations sont disponibles à l'adresse :

<http://whc.unesco.org/fr/activites/25>

***RESEAU DES VILLES INDIENNES DE CULTURE VIVANTE : VOYAGE D'ETUDE DES MAIRES INDIENS EN FRANCE. 27 SEPTEMBRE – 3 OCTOBRE 2008.**

Le ministère en charge de l'urbanisme Indien a lancé un programme de reformulation des plans de développement communaux et de mise au point de schémas directeurs. C'est dans ce contexte que le bureau régional de l'UNESCO, conjointement avec les autorités indiennes, a pris des initiatives en faveur de la sauvegarde des centres historiques en Inde.

L'Inde connaît une évolution économique rapide et des transformations profondes qui ont un effet majeur sur la configuration du territoire: problématique de la modernisation, multiplication des infrastructures routières et industrielles, accroissement urbain, production architecturale intensive en zone périurbaines, problématique du logement. La question de la conservation des centres historiques et de leur planification revêt donc un caractère d'actualité et d'urgence.

Suite aux échanges initiés sous l'égide de l'UNESCO, et auxquels ont été associés l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, le Centre des Hautes Etudes de Chaillot et la CFU, un voyage d'étude sera organisé en France du 27 septembre au 3 octobre prochain pour les maires de plusieurs villes indiennes. Il s'agit des maires de 12 villes qui ont déjà rejoint le « réseau des villes indiennes de culture vivante » lancé à Jaipur en septembre 2006 (voir newsletter CFU n. 4 et 6).

L'objet de ce voyage est de permettre à des élus indiens d'échanger avec des élus français sur l'enjeu de l'intégration d'une politique patrimoniale dans les politiques de gestion urbaine. Ce voyage d'étude est organisé et cofinancé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, la CFU et plusieurs villes françaises. Il prévoit des escales à Paris, Rennes, le Val de Loire (Tours, Blois), La Rochelle et Bordeaux. Le groupe sera constitué d'environ 26 personnes, élus et techniciens de 12 villes indiennes.

*** HUE, VIETNAM : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE**

Afin d'assister les autorités locales à répondre aux recommandations du Comité du patrimoine mondial en lien avec le bureau de l'UNESCO de Hanoi, il est proposé de mettre à leur disposition une expertise technique. Cela aidera les autorités locales dans la mise en place d'un schéma directeur et dans l'identification du potentiel patrimonial des environs de Huê, ainsi que dans la préparation du rapport sur l'état de conservation du site pour le prochain Comité du patrimoine mondial. Une mission est prévue en septembre prochain.

*** GRAND BASSAM, COTE D'IVOIRE : ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PRESERVATION DE LA VILLE HISTORIQUE.**

Suite au dépôt du dossier de nomination de la *Ville historique de Grand Bassam* en janvier 2008, il est important de renforcer les mesures de protection et d'appuyer la mise en place d'une politique forte de préservation du patrimoine.

La ville historique, anciennement dénommée « quartier France », a préservé son caractère original de l'époque coloniale du 19^e siècle, qui reste fort évident dans sa structure urbaine et architecturale. Toutefois, pour assurer la préservation de son intégrité et de son authenticité, il faut définir une politique renforcée de préservation patrimoniale.

La CFU soutiendra une assistance technique pour aider les autorités ivoiriennes et plus précisément la Maison du Patrimoine à Grand Bassam, en collaboration avec les différents acteurs publics et privés susceptibles d'intervenir dans le contrôle du bien, à mettre en place des outils permettant de coordonner toutes les actions et projets en cours dans le centre historique. A cette fin, deux missions seront menées par l'Association Européenne pour le Patrimoine Architectural et Urbain du Pourtour Méditerranéen (A.E.P.A.U.-M.E.D.) et l'Ecole d'architecture de Paris-Belleville.

*** LE HAVRE, FRANCE : RENCONTRES DES BIENS FRANÇAIS DU PATRIMOINE MONDIAL. 16-17 OCTOBRE 2008.**

Les sixièmes rencontres des sites français du patrimoine mondial se tiendront les 16 et 17 octobre 2008 au Havre. Selon la tradition de ces rencontres, une journée thématique sera l'occasion d'échanger les expériences de terrain et d'approfondir des questions spécifiques aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Le 16 octobre sera donc dédié à la thématique « Urbanisme et architecture moderne et contemporaine », notamment à travers deux tables rondes intitulées : « Urbanisme et patrimoine mondial » et « L'architecture moderne : quelle reconnaissance ? ».

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le 17 octobre, ainsi que les travaux des trois groupes de travail sur les thèmes « plans de gestion », « communication », « relations internationales ». Comme chaque année, la CFU contribuera financièrement et techniquement à l'organisation, en particulier à son volet international.

* Pour information, la Convention France-UNESCO fait l'objet d'un article de présentation dans le dernier numéro de la revue *Monumental* qui est dédié au patrimoine mondial, présentation et défi de la conservation des sites culturels et naturels (*Monumental*, 2008, semestriel 1).

Pour plus d'informations sur la Convention France-UNESCO vous pouvez consulter le site Internet de l'UNESCO à la page : <http://whc.unesco.org/fr/cfu/>

Si vous ne souhaitez pas recevoir les messages de cette liste de diffusion, nous vous prions de vous manifester en écrivant à : a.ardesi@unesco.org